



Une charte déontologique de la médiation culturelle : pourquoi, pour qui?

Anne Mozzo Lemarchands

Qui sommes-nous?

Une association de professionnels de la médiation culturelle, créée en 1999 : professionnels d'institutions muséales ou apparentées, étudiants et chercheurs dans ce domaine; représentants d'une mosaïque de différents métiers : médiateurs culturels, concepteurs de programmes, coordinateurs d'actions, responsables de service des publics... Elle a vu le jour en région Rhône-Alpes suite à de fortes inquiétudes sur l'avenir et la pérennité de ces nouveaux métiers de la relation aux publics. Elle compte aujourd'hui des adhérents au-delà des frontières françaises jusqu'au Québec.

Des actions

Depuis sa création, l'association organise des rencontres entre ces professionnels ainsi que des échanges avec d'autres métiers : conservateurs du patrimoine, chargés de communication... et avec d'autres domaines culturels : bibliothèques, spectacle vivant... Les actes de ces rencontres sont disponibles sur le site Internet de l'association. S'exprimant sur l'actualité, l'association a également, par ailleurs et par exemple, discuté et répondu au rapport qui a prévalu au vote de la Loi « Musée de France » promulguée en 2002. Son point de vue est publié régulièrement sur l'éditorial de son site Internet.

Pourquoi une charte aujourd'hui?

La notion encore mouvante et toujours évolutive de « médiation culturelle » recouvre aujourd'hui en France différents emplois et sens selon les contextes et les usages. La charte répond à la nécessité de poser les bases d'une approche partagée, de dégager des valeurs communes pour les faire reconnaître. Elle propose des éléments analytiques et critiques nourris des expériences des adhérents.

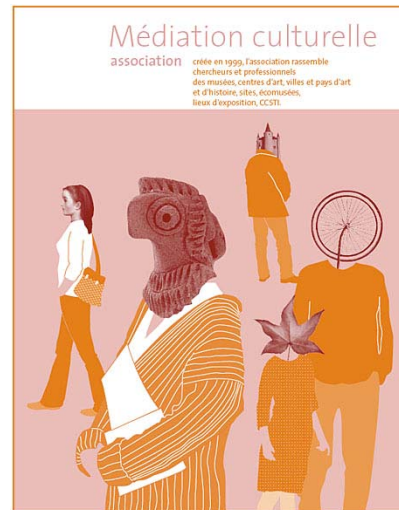
Pour qui?

Cette charte s'adresse aux professionnels des structures muséales, patrimoniales et apparentées, et à ceux d'autres domaines culturels pour une approche comparative. Elle se veut être base de réflexion pour les étudiants, enseignants, chercheurs du domaine, mais aussi manifeste pour les acteurs de l'éducation et du champ social, les responsables politiques, décideurs, financeurs ainsi que les observateurs, partenaires et usagers des structures culturelles.

Définitions

La **médiation culturelle** est envisagée comme tissages et circulations entre trois pôles symboliques :

- Des **personnes** reconnues dans leur inscription sociale et culturelle
- Un **établissement ou un environnement institutionnel** et ses personnels engagés dans des missions de service public
- Des **objets matériels ou immatériels**, des territoires, des idées

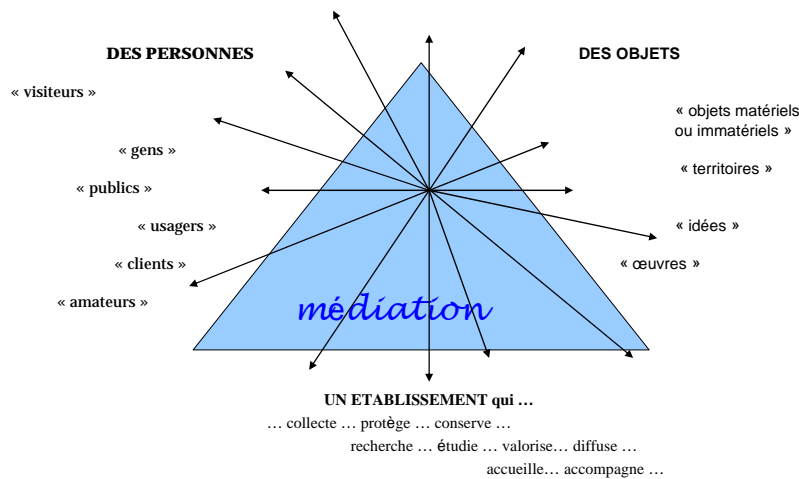


La **culture** est entendue ici dans son sens anthropologique, humaniste et pluriel. Elle ne saurait être réduite à son acception institutionnelle classique, qui recouvre la culture scientifique et technique, les arts, les langues, le spectacle vivant, les musées, les livres, le patrimoine matériel et immatériel... Elle n'est ni accessoire, ni en dehors de l'Homme.

En France, la notion de « médiation » émerge au cours des années 60 dans le champ culturel, et plus particulièrement dans le champ des musées, dans les années 1980. Elle induit l'idée d'un dialogue parfois difficile entre des publics et des objets culturels, voire d'une tension ressentie entre des établissements culturels et des populations. Le mot médiation dont s'emparent les milieux culturels désigne alors une situation de communication, des moyens d'interprétation, une rencontre, des échanges et des circulations qui génèrent des relations. Selon les contextes et les lieux, cette notion est utilisée dans le sens de « technique de communication culturelle », de « vulgarisation », d'« animation » ou bien d'« action culturelle ». L'ouvrage d'Elizabeth Caillet¹ en a décrit le contexte, la nouveauté et la richesse du rapport aux publics à construire.

Pensée à l'origine pour faciliter la diffusion, notamment des savoirs savants produits ou diffusés par l'établissement culturel, la médiation invente progressivement un dialogue, une circulation entre trois pôles :

La médiation est « ce qui est entre »



La médiation culturelle est donc multiple et ne prend sens que par sa pluralité. Elle est « ce qui est entre ». En ce sens, elle reste fidèle au sens étymologique du mot « médiation » : de *mediare* « être au milieu », de *medius* « au milieu ». Le suffixe -tion ajoute une dimension dynamique à la racine *med-*, d'où la définition très large de la médiation comme « ce qui relie ».

Un engagement partagé

En tant que posture éthique, la médiation culturelle doit sous-tendre la démarche de l'institution dans sa relation à la cité. On ne saurait se satisfaire d'une bonne conscience condescendante.

¹ Elizabeth Caillet, en collaboration avec Evelyne Lehalle, *A l'approche du Musée, la médiation culturelle*, Presse Universitaire de Lyon, 1995.

Bien au contraire, il s'agit d'appliquer des choix éthiques dans l'esprit de service public et dans l'intérêt général. Sept principes ont été dégagés et formulés ainsi (extraits) :

Principe 1 : Se fonder en éthique

La médiation culturelle s'inscrit dans une histoire, celle des droits de l'Homme, de la citoyenneté et de la diversité culturelle, dans une visée humaniste. Elle fonde son éthique sur l'ensemble des valeurs et principes fondamentaux qui en découlent.

Elle considère les structures et institutions culturelles comme des outils de développement social, culturel, personnel et collectif, intellectuel et sensible. Elle favorise leur accès et leur appropriation par tous, sans discrimination.

Elle intègre pleinement les principes de diversité culturelle et de diversité des cultures et interroge en permanence les questions de légitimité culturelle et les notions de cultures d'élites/cultures populaires, savoirs populaires/savoirs savants, savoirs d'action/savoirs théoriques, démocratie culturelle/démocratisation.

En cela, elle irrigue tous les domaines et se nourrit de toutes les disciplines, dans une approche transversale et dans une perspective humaniste. L'intérêt général, la lutte contre les exclusions et contre toute forme de disqualification culturelle constituent sa raison d'être. Elle vise à une participation culturelle de tous à la vie de la cité et contribue en ce sens au projet de démocratie.

Principe 2 : S'inscrire dans un contexte

La médiation culturelle s'inscrit toujours concrètement dans un contexte déterminé par :

- Les **territoires** d'action et leurs spécificités sociologiques, historiques, sociales, culturelles, géographiques, politiques, économiques...
- Les **modes de légitimation** et de régulation des actions engagées : politiques culturelles et sociales, corps professionnels, idéologies...
- Le type d'établissement concerné et son organisation. Ainsi, les **missions de service public** s'inscrivent dans le cadre :
 - o Législatif et réglementaire de la fonction publique
 - o De la collectivité territoriale concernée et/ou du ministère de tutelle
 - o Du règlement intérieur de l'établissement
 - o De l'organisation et du management mis en place au sein de l'établissement
- Les **contraintes et les objectifs des partenaires** : acteurs de terrain, chercheurs, professionnels de la formation, milieux éducatifs, associations...

Principe 3 : Investir le temps, perdurer

La médiation culturelle doit prendre en compte la diversité des temporalités auxquelles elle renvoie et qui constituent sa raison d'être :

- Le temps nécessaire à l'établissement d'une **confiance mutuelle** avec les populations
- La **maturation** nécessaire pour concevoir et mener recherches et actions de qualité
- Le temps de l'expérience singulière des personnes et les **rythmes spécifiques** des différents âges, groupes humains ou générations
- La possibilité et la nécessité de développer des **partenariats dans la durée**
- Le **temps de la capitalisation** des expériences et des liens professionnels

Enfin, elle s'appuie sur la temporalité propre à l'objet culturel.

Principe 4 : Accueillir la compétence culturelle de chacun

La reconnaissance de la compétence culturelle de toutes les personnes dans leur diversité constitue le point de départ de tout acte de médiation. La personne y est considérée et prise en compte dans sa totalité, tant dans sa singularité que dans son inscription sociale, culturelle, historique.

Pratiquer la médiation culturelle, c'est travailler **avec** les personnes considérées comme acteurs de leurs pratiques culturelles et de la médiation. C'est garder à l'esprit que les personnes agissent librement dans ce processus. C'est **accompagner chacun dans son devenir culturel** et dans une participation active à la vie de la cité.

La médiation invite à partager des expériences culturelles. Elle est accompagnement et vise le tissage et l'invention culturelle individuelle et collective.

Elle vise l'épanouissement de l'être individuel et social, le **vivre ensemble**, dans une perspective humaniste.

Principe 5 : Composer, par le truchement de l'objet

L'objet est considéré comme un moyen pour une rencontre avec ce qui est autre, avec les autres et avec soi.

Matériel ou immatériel, il ouvre à une production inépuisable de sens et porte en lui les traces d'une histoire des hommes : ceux qui l'ont produit, utilisé, transformé, transmis, oublié, collecté, conservé, présenté, jusqu'à ceux qui le perçoivent et l'interprètent aujourd'hui.

L'acte de médiation favorise l'actualisation de l'objet au présent. Il s'agit de composer, dans une démarche sensible autant que cognitive, en convoquant des connaissances savantes, des savoirs d'action et les ressources culturelles des participants.

Dans cet esprit, la **relation humaine directe** demeure l'approche privilégiée.

Principe 6 : Exprimer une dynamique transversale

La médiation culturelle est consubstantielle à tout projet culturel. La posture de médiation est ainsi présente au fondement même des projets : politiques culturelles, projet scientifique et culturel de l'établissement, conception d'une exposition ou d'un événement.

En ce sens, elle est **prise en compte à tous les niveaux d'un établissement**, au cœur de toutes les fonctions et dès l'origine des projets.

Elle ne saurait exister sans méthodologie.

Principe 7 : Des professionnels engagés

Le travail de médiation, sa coordination et sa responsabilité, sont confiées à des **professionnels spécifiques**, dont les **statuts** et les **compétences** sont **reconnus et valorisés**.

Ces personnels travaillent en synergie avec l'ensemble des professionnels de la structure, et s'entourent des compétences de ceux qui peuvent apporter leur concours à la qualité des actions (experts, spécialistes, auteurs, artistes, chercheurs...). Ils sont les **référents** du projet culturel en matière de public. À ce titre, ils contribuent à assurer une **relation durable entre l'institution et son territoire**.

Anne Mozzo Lemarchands

Vice-présidente de Médiation culturelle, Anne Mozzo Lemarchands a participé à la fondation, en 1999, de l'association qui rassemble des chercheurs et des professionnels d'institutions muséales et patrimoniales, principalement en France mais, aujourd'hui également, en Italie, en Suisse et au Québec. Mme Lemarchands est par ailleurs en charge de la coordination de la médiation culturelle pour le projet du musée des Confluences, musée de sciences et sociétés, dont l'ouverture est prévue à Lyon en 2012. Historienne de l'art de formation, elle a été précédemment responsable des publics et de la communication à l'Institut d'art contemporain (Villeurbanne) et au Fonds Régional d'Art Contemporain Rhône-Alpes.

<http://mediationculturelle.free.fr>